

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 12 décembre 2018 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Marianne Giguère, conseillère associée  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE18 2020**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 12 décembre 2018, en y retirant l'article 20.014 et en y ajoutant l'article 40.007.

Adopté à l'unanimité.

**CE18 2021**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE18 2022**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE18 2023**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Concept Controls inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'achat de 3 analyseurs portables, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 209 254,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17320;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1183687001

---

**CE18 2024**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure des ententes-cadres, pour une période de 36 mois, pour la fourniture de bacs roulants de 120, 240, 360 litres pour les matières recyclables et organiques;
- 3- d'accorder à IPL inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, les contrats à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chaque lot, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17181 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Lots	Montant (taxes incluses)
IPL inc.	1	2 665 394 \$
	2	376 359 \$
TOTAL		3 041 753 \$

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de l'environnement, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1185308003

---

### CE18 2025

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 667 234,59 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 465 000 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 100 000 \$, taxes incluses, pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production de l'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs;
- 3 - d'accorder à Gémitech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 102 234,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10251;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1184474002

---

### CE18 2026

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 780 319,97 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture de 15 tracteurs compacts articulés à voie étroite de marque Wacker Neuson avec divers outils et pièces d'équipement;

- 3- d'accorder à J. René Lafond inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 647 923,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17292 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1184922022

---

### **CE18 2027**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des services de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel électrique, pour 12 arrondissements, d'une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 2 périodes additionnelles de 12 mois chacune;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe SDM inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, quatre contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour les sommes maximales de 245 371,90 \$, taxes incluses (lot 1); de 124 576,18 \$, taxes incluses, (lot 2); de 126 125,99 \$, taxes incluses, (lot 3) et de 189 171,29 \$, taxes incluses, (lot 5), conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17126 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des 12 arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1186133002

---

### **CE18 2028**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Matériaux paysagers Savaria ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de services techniques pour le tamisage du compost au parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 197 297,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17035;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1188194002

---

**CE18 2029**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 177 821,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la restauration et l'installation de l'oeuvre d'art public « La Puerta de la Amistad » située au parc Jean-Drapeau, île Sainte-Hélène;
- 2- d'accorder à Infravert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 182,73 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17331;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1183243001

---

**CE18 2030**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 177 421,18 \$, taxes, variations de quantités et incidences incluses, pour la fabrication et l'installation de la nouvelle marquise sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon et De Bellechasse, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 5);
- 3- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 015 554,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403914;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 801 555,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1181009026

---

**CE18 2031**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 37 566 932,16 \$, taxes, variations de quantités et incidences incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury;
- 3 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission après correction d'une erreur d'écriture, pour une somme maximale de 31 480 274,25 \$, taxes incluses (excluant le budget des contingences) et incluant les montants des travaux remboursables par Bell et Énergir;
- 4 - d'autoriser une dépense de 4 009 452,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'imputer une dépense de 39 121 729,64 \$ aux règlements d'emprunts, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 398 456 \$ (contrat entente : 1 146 275,36 \$ + contingences : 137 553,04 \$ + variations des quantités : 114 627,54 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 842 972 \$ (contrat entente : 690 960,33 \$ + contingences : 82 915,24 \$ + variations des quantités : 69 096,03 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 8 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187595001

---

**CE18 2032**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 494 861,96 \$, taxes incluses, soit 1 181 709,06 \$ pour les travaux de mise aux normes de la plomberie et le remplacement des chaudières de l'édifice du 1500, rue des Carrières, comprenant un montant de 177 256,36 \$ (15 %) pour le budget de contingences et un montant de 135 896,54 \$ (10 %) pour le budget des incidences;
- 2 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 181 709,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5980 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1181029007

---

**CE18 2033**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 68 017,86 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 305401 accordé aux Entreprises Michaudville inc. (CG18 0297) majorant ainsi le budget des dépenses incidentes autorisé de 483 000 \$ à 551 017,86 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'accorder un contrat à Bell Canada pour la reconstruction des massifs de conduits et du puits d'accès 3DPA2-1 se trouvant sur la rue Knox, entre les rues Hibernia et Charon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 160 917,86 \$ taxes incluses, conformément au formulaire de consentement de travaux sur commande portant le numéro de projet H58760 ;
- 3 - d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer le formulaire de consentement de travaux précité, pour et au nom de la Ville ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1187231090

---

**CE18 2034**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Préambule :

Attendu que pour la mise en oeuvre de la « Solution UMQ », l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'« UMQ ») a procédé à un appel d'offres public (UMQ001-2019-2024) pour l'octroi d'un contrat d'assurances collectives des employés du regroupement des municipalités de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides et Outaouais (ci-après le « Regroupement »), conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

Attendu que suivant cet appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit SSQ Assurance (ci-après le « Contrat »);

Attendu que pour la mise en oeuvre de la « Solution UMQ » pour le Regroupement, l'UMQ a également procédé à un autre appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services conseils en lien avec le Contrat pour le Regroupement, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

Attendu que suivant cet appel d'offres public, le contrat de services conseils a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mallette Actulaires inc. (le « Consultant »);

Attendu que la « Solution UMQ » prévoit le paiement à l'UMQ de frais de gestion équivalant à 1.15% des primes payables par chaque municipalité membre du Regroupement et le versement au Consultant d'une rémunération équivalant à 0.65% des primes payables par chaque municipalité membre du Regroupement;

Attendu que conformément à la Loi sur les cités et villes et en conformité avec la « Solution UMQ », la Ville de Montréal souhaite adhérer au Contrat du Regroupement de l'UMQ;

Attendu que SSQ Assurance et l'UMQ acceptent que la Ville de Montréal adhère au Contrat aux mêmes conditions que celui actuellement en vigueur entre SSQ Assurance et la Ville, sauf pour la durée du contrat qui sera du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019, et sous réserve du paiement des frais de gestion payables à l'UMQ et de la rémunération payable au Consultant en vertu de la « Solution UMQ », et sans affecter les conditions du Contrat à l'égard des autres membres du Regroupement;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;
- 3 - de mandater l'UMQ pour la représenter au contrat d'assurances collectives;
- 4 - d'adhérer au contrat de l'UMQ en matière d'assurances collectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2019, aux conditions mentionnées au préambule;
- 5 - de déclarer que l'adhésion au contrat du regroupement « Solution UMQ » sera d'une durée maximale de six (6) mois commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2019;
- 6 - de payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville de Montréal pour la durée de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la Ville en guise de rémunération au consultant Mallette actuaire inc.;
- 7 - de s'engager à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec SSQ Assurance, en application des présentes au sein du regroupement auquel la Ville se joint, le tout sous réserve des modifications mentionnées plus haut;
- 8 - d'approuver une dépense approximative de 42 516 345 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat intervenu entre l'UMQ et SSQ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019;
- 9 - d'approuver le contrat par lequel Desjardins Assurances, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels, pour une somme maximale de 648 487 138 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16915 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 10 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 11 - d'autoriser la modification des termes et conditions du contrat d'assurance collective octroyé à SSQ Société d'assurance vie inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2018 afin de prolonger les périodes de comptabilité intérimaire et finale de résiliation conformément à la convention de modification numéro 1 jointe au présent dossier. Les rapports de résiliation seront produits dans les quatre mois suivant les dates mentionnées ci-dessous :
  - la comptabilité finale des régimes d'assurance maladie, des soins dentaires et de l'invalidité de courte durée se produit 12 mois après le 30 juin 2019;
  - la comptabilité finale des régimes d'assurance vie et d'invalidité de longue durée se produit 36 mois après le 30 juin 2019;
  - la comptabilité intérimaire se produit après 12 mois et 24 mois suivant le 30 juin 2019.
- 12- de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application des changements.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1186775001

---

## CE18 2035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, ArchiDATA inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels de traitement et d'archivage de plans de bâtiments dans l'application Optic en ligne utilisée à cet effet à la Ville, pour une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 336 301,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17174 ;



2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1187632001

---

**CE18 2036**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente-cadre et la convention de prêt de services entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- 2 - d'accorder un soutien financier de 4 805 000 \$ pour l'année 2019 au Bureau du taxi de Montréal, selon les termes et conditions édictés dans le projet d'entente-cadre;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1187652004

---

**CE18 2037**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et SOCPRA sciences et génie s.e.c. (TransferTech Sherbrooke) relatif à un mandat de valorisation de la technologie intitulé « Mortier de jointement pour les pavages en pierre ».

Adopté à l'unanimité.

20.016 1183855005

---

**CE18 2038**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution CM18 0987;
- 2 - de fermer comme domaine public le lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- 3 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc. un immeuble situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'ouest de la rue Contrecœur, constitué du lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 415 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 4 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1181368003

---

#### **CE18 2039**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par expropriation, un terrain de Investissements de Ville inc. pour la construction du nouveau centre de transport de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1180854009

---

#### **CE18 2040**

Il est

RÉSOLU :

de résilier, en date du 12 décembre 2018, la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Odace Événements (CE18 1151) pour la réalisation d'une murale dans le cadre du volet 1 du Programme d'art mural 2018 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1187722005

---

#### **CE18 2041**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier au montant total de 19 912 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour une durée de 5 ans, couvrant les années 2019 à 2023, pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1181103003

---

#### **CE18 2042**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 20 000 \$ à la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain pour la mise à jour de l'Étude sur les industries créatives et culturelles produite en 2013, dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1187953006

---

#### **CE18 2043**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 96 500 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal afin de réaliser un projet de trois activités pilotes, soit le Renforcement de la participation citoyenne et de l'engagement des locataires, la Brigade de médiation jeunes pour l'amélioration de la cohésion sociale dans les habitations à loyers modiques (HLM) de Montréal et la Brigade citoyenne en salubrité, pour la période du 13 décembre 2018 au 31 mai 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1180744003

---

**CE18 2044**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 15 000 \$ pour la bonification du projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi »;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et La Mission St-Michael (CE18 1081), majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 30 000 \$ à 45 000 \$, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1184970008

**CE18 2045**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'un soutien financier total au montant de 28 219,70 \$ pour le programme Feu follet, provenant des villes et organisme mentionnés ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires, portant sur la prévention des incendies et qui seront distribués aux enfants de la province de Québec :

<b>Organisme et villes</b>	<b>Montant</b>
Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés (ristourne)	5 219,70 \$
L'Île-Perrôt	1 500 \$
Joliette	1 500 \$
Longueuil	1 500 \$
Pincourt	1 500 \$
Québec	10 000 \$
Repentigny	2 000 \$
Rigaud	3 000 \$
Sherbrooke	2 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>28 219,70 \$</b>

- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 28 219,70 \$;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1188211001

**CE18 2046**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 4 680 000 \$ à l'organisme les Habitations communautaires Duff Court et un prêt de 4 680 000 \$ sans intérêt garanti sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 2<sup>e</sup> rang pour un projet de logements abordables, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV);
- 2 - d'approuver un projet de convention de prêt et un projet de convention de soutien financier entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la Ville, à l'arrivée du terme du prêt garanti par une hypothèque de 1<sup>er</sup> rang, à céder son deuxième rang hypothécaire en faveur du Fonds d'Investissement de Montréal ;
- 4 - d'autoriser l'affectation de 6 552 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locales;
- 5 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 1 404 000 \$ pour l'année 2020;
- 6 - de déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire la signature de l'acte hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal;
- 7 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1180640006

---

**CE18 2047**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 000 \$ à la Société du patrimoine Angus afin de permettre le développement de l'îlot central du site du Technopôle Angus, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> avril 2029;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1187340008

---

**CE18 2048**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, taxes incluses, à mmode la grappe métropolitaine de la mode pour l'accompagnement d'une cohorte de créateurs de la relève en mode et l'organisation d'un événement réseautage lors du Montréal Style au Magic Show à Las Vegas du 5 au 7 février 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1183931009

---

**CE18 2049**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017 et 2017-2018 ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1183205009

---

**CE18 2050**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 62 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son projet « Apprécier le théâtre professionnel 2018-2019 » dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1183205010

---

**CE18 2051**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles, pour une durée de 5 ans, de 2019 à 2023, pour une somme maximale de 14 371 875 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1181103004

---

**CE18 2052**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à la société à but non lucratif Institut du Nouveau Monde (INM) dans le cadre d'une demande de financement du programme cadre « De l'animation du débat public à l'innovation sociale »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1183599008

---

**CE18 2053**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville d'un montant maximum de 35 000 000 \$ visant la réalisation des travaux reconnus admissibles pour le projet d'aménagement et de mise en valeur de l'Île Sainte-Hélène, legs du 375<sup>e</sup> anniversaire, et devant être complétés avant le 31 décembre 2019, soit :

- l'aménagement complet de l'allée Calder;
- l'aménagement d'une agora naturelle;
- l'aménagement d'un village événementiel;
- le réaménagement de la promenade riveraine haute;

et ce, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-municipalités, sous-volet 2.1 projets à incidences régionales ou urbaines;

- 2 - de mandater la Société du parc Jean-Drapeau pour gérer la mise en œuvre de ce projet;
- 3 - d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1183246001

---

#### **CE18 2054**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 930 000 \$, pour l'année 2018, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc., afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1187956001

---

#### **CE18 2055**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme MédiSolution (2009) inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour consulter l'historique des données des paies versées aux employés provenant de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (CUM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 555 893,78 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;



- 2 - d'autoriser, à l'exercice 2019, un virement budgétaire non récurrent de 129 400 \$ au net, ainsi qu'un virement budgétaire récurrent de 99 200 \$ au net en 2020 et les années subséquentes, le tout en provenance du Service des ressources humaines vers le Service des technologies de l'information, et de réduire la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 72 500 \$ au net à compter de l'exercice budgétaire 2022 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1187684007

---

#### **CE18 2056**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la construction d'un corridor actif dans le lien vert, entre le boulevard Shevchenko et la 90<sup>e</sup> Avenue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1181097013

---

#### **CE18 2057**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la modification 2 à l'accord de contribution convenu avec le ministère des Affaires mondiales Canada, la Ville de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), (CM14 0041), aux fins de mettre en œuvre le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM2) » en Haïti;
- 2 - d'autoriser le directeur du Bureau des relations internationales à signer ledit document pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser la contribution de la Ville de Montréal à ce projet, sous la forme de dons de services au montant de 88 700 \$;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Bureau des relations internationales pour le remboursement des frais indirects liés au projet d'un montant de 30 450 \$, pour l'année 2019, conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1184834004

---

**CE18 2058**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la prolongation de l'affectation temporaire avec remboursement de Me Richard Lafrance à titre de coordonnateur du Bureau d'appui à la Mairie de Port-au-Prince, dans le cadre de la prolongation de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2) et ce à compter de la signature de la modification à l'Accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales Canada;
- 2 - de modifier, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), le budget de revenus et dépenses afin de tenir compte du remboursement du salaire et des avantages sociaux de Me Lafrance pour un montant total de 165 000 \$, réparti sur l'année 2019, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1184834005

---

**CE18 2059**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le don d'un bonsaï nord-américain de la succession du Dr. Usher Posluszny pour le Jardin botanique de Montréal, d'une valeur totale de 2 000 \$;
- 2 - d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts au nom de Ruth Poremba, exécutrice et soeur du Dr. Posluszny, au montant de 2 000 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1181114003

---

**CE18 2060**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à signer une entente de 20 ans avec Vidéotron ltée pour l'installation et l'entretien des équipements de télécommunication et l'usage des structures localisées sur l'île Notre-Dame, au parc Jean-Drapeau;
- 2 - d'autoriser le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1187862002

---

**CE18 2061**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger jusqu'au 30 juin 2020 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1187590007

---

**CE18 2062**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger jusqu'au 30 juin 2020 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1187590006

---

**CE18 2063**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2019;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2019 à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 433 338,31 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1184784009

---

**CE18 2064**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 3 778,19 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 12 au 16 novembre 2018, à Los Angeles (États-Unis), dans le cadre d'une mission économique;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1180843008

---

**CE18 2065**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la désignation de monsieur Luc Gagnon, directeur du Service de mise en valeur du territoire, pour agir à titre d'observateur, pour la Ville de Montréal, sur le conseil d'administration de BIXI Montréal;

Adopté à l'unanimité.

30.010 1184368007

---

**CE18 2066**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer à titre de membres du Conseil des Montréalaises :
  - Mme Dominique Daigneault en remplacement de Mme Sharon Hackett, pour un premier mandat de trois ans, se terminant en décembre 2021;
  - Mme Zina Laadj pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en décembre 2021;
- 2 - de remercier Mme Sharon Hackett pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1187721003

---

**CE18 2067**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de nommer les personnes suivantes au Conseil jeunesse de Montréal :

- Mme Alice Miquet à titre de présidente pour un premier mandat de 12 mois se terminant en décembre 2019;
- M. Rami Habib à titre de vice-président pour un second mandat de 12 mois se terminant en décembre 2019;
- M. Michael Wrobel à titre de membre pour un second mandat de trois ans se terminant en décembre 2021;
- M. Benjamin Herrera à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2021, en remplacement de M. Jérémy Gareau;
- M. Yazid Djenadi à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2021, en remplacement de Mme Amina Janssen;

2 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1187181001

---

**CE18 2068**

Il est

RÉSOLU :

de mandater :

- 1 - le Service de Gestion et de Planification immobilière afin d'intégrer les principes du bâtiment durable dans la révision de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal et d'assurer la cohésion de cette mise à jour avec le Plan de réduction 2018-2021 des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique du SGPI afin de réduire les impacts environnementaux, d'encourager la lutte aux îlots de chaleur, ainsi que la gestion écoresponsables des déchets de construction;
- 2 - le Service de la Mise en Valeur du Territoire (SMVT) de poursuivre le processus de règlement sur la construction et la transformation des bâtiments (11-018) et d'y intégrer les principes du développement durable, dont :
  - une exigence concernant le renforcement structural préventif permettant l'implantation éventuelle d'une toiture végétalisée;
  - l'inclusion d'un guide sur les toitures végétalisées;
  - des exigences de performance énergétique;
  - d'exiger que l'eau des gouttières soit dirigée vers une surface perméable ou un jardin de pluie;
  - des ajustements pour garantir l'aménagement d'espaces d'entreposage pour une collecte à trois voies (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères);
- 3 - le Service de l'eau afin d'intégrer l'exigence de redirection de l'eau des gouttières vers des surfaces perméables à son projet de règlement sur la gestion des eaux pluviales;
- 4 - le Service de l'environnement afin d'établir les besoins en termes d'espace d'entreposage pour une collecte à trois voies;

- 5 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur « L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.013 1183430013

---

**CE18 2069**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au rapport de l'inspecteur général sur Montréal en histoires.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1183624001

---

**CE18 2070**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au rapport de l'inspecteur général concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour véhicules (appels d'offres publics 15-14023 et 16-15500).

Adopté à l'unanimité.

30.015 1183624002

---

**CE18 2071**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 164 830,66 \$ incluant les taxes et contingences pour les travaux qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente, dans le cadre des travaux du projet de la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins;
- 2 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus non récurrents de 11 652,95 \$, taxes incluses, à la fin du projet;

- 3 - d'imputer ces dépenses en budget de fonctionnement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1186086004

---

### **CE18 2072**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le déplacement de neuf (9) postes cols blancs permanents d'agent de communications sociales dont le code d'emploi est 706310 et leurs occupants des arrondissements de Ville-Marie (5 postes), de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (3 postes) et de Pierrefonds-Roxboro (1 poste) vers le Centre de services 311 à la Direction générale et ce, à compter du 24 novembre 2018;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'autoriser, pour l'année 2018, des virements budgétaires totalisant 87 000 \$ en provenance des trois arrondissements vers le Centre de service 311 à la Direction Générale, se détaillant comme suit : 48 288 \$ de l'arrondissement de Ville-Marie, 28 973 \$ de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et 9 658 \$ de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 3 - d'autoriser, pour l'année 2019, des virements budgétaires totalisant 769 500 \$ en provenance des trois arrondissements vers le Centre de services 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications, se détaillant comme suit : 427 500 \$ de l'arrondissement de Ville-Marie, 256 500 \$ de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et 85 500 \$ de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 4 - d'autoriser, pour l'année 2020 et les années subséquentes, un ajustement à la base budgétaire de l'ordre de 769 500 \$ en provenance des arrondissements de Ville-Marie (427 500 \$), de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (256 500 \$) ainsi que de Pierrefonds-Roxboro (85 500 \$) vers le Centre de services 311, au Service de l'expérience citoyenne et des communications;
- 5 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1186376001

---

### **CE18 2073**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter une somme de 40 887 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets du Service de l'Espace pour la vie;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 40 887 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;

- 3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1180348011

---

#### **CE18 2074**

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser quatre virements budgétaires d'une somme de 20 000 \$, totalisant un montant total de 80 000 \$, en provenance du budget du Service de la diversité sociale et des sports vers le budget des quatre arrondissements ci-après désignés pour le soutien à l'élaboration de leur plan d'action local en développement social respectif, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

<b>Arrondissement</b>	<b>Virement recommandé pour 2018</b>
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	20 000 \$
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	20 000 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	20 000 \$
Plateau-Mont-Royal	20 000 \$

Adopté à l'unanimité.

30.019 1180744002

---

#### **CE18 2075**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser, pour l'année 2018, un virement budgétaire totalisant 75 200 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de 648 200 \$ pour 2019, et ce, pour la bibliothèque de Pierrefonds;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1188080001

---



**CE18 2076**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 1,7 M\$ en provenance des dépenses contingentes de la Ville vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) afin de combler le déficit engendré par l'augmentation non budgétée du coût de l'essence.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1181081018

---

**CE18 2077**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) »;
- 3 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par la mairesse;
- 4 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1184188001

---

**CE18 2078**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau aux personnes désignées.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1187862001

---

**CE18 2079**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1172748001

---

**CE18 2080**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1170415006

---

**CE18 2081**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » et le chapitre 9 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Lachine visant à autoriser l'affectation « Secteur résidentiel », permettre une hauteur maximale de 8 étages, un taux d'implantation allant de faible à moyen ainsi que la création d'un nouveau secteur établi 09-11 sur la propriété située au 1950, rue Provost, et ce, en vue d'un projet de reconversion de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1170415007

---

**CE18 2082**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'espace pour la vie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1187610001

---

**CE18 2083**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2019) », à la suite de l'avis de motion donné à l'assemblée du conseil municipal du 8 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1183843005

---

**CE18 2084**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de 1 303 600 \$ et du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) de 11 300 \$ ainsi que le budget de revenus du SPVM de 1 314 900 \$, afin de permettre la création d'une équipe au programme ACCES Cannabis au SPVM;
- 2 - d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 26 postes policiers et de deux postes temporaires civils pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1185841003

---

**Levée de la séance à 9 h 30**

70.001

---

Les résolutions CE18 2020 à CE18 2084 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Magda Popeanu  
Vice-présidente du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville